

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue mercredi 14 novembre 2017 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
Mme. Anne Langevin, conseillère
Mme Annie Galipeau, conseillère
M. Yves St-Jacques, conseiller
M. Jean-Guy Carignan, conseiller

M. Jim Smith, Directeur général et secrétaire-trésorier

Absence motivée:

M. Éric Galipeau, conseiller
M. Denis Bonhomme, conseiller

Présence dans la salle : Sept (7) personnes.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1711-308

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE	
0.1	Moment de réflexion
0.2	Ouverture de la session
0.3	Adoption du l'ordre du jour
0.4	Suivi au procès-verbal
0.5	Période de questions
100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
110 CONSEIL MUNICIPAL	
110-01	Nomination d'un maire suppléant
110-02	Demande d'utilisation gratuite de la salle Réjean Lafrenière – Pilates
110-03	Demande d'utilisation gratuite de la salle Réjean Lafrenière – Communauté autochtone
110-04	Autorisation de dépenses – achat de casiers service des travaux publics
110-05	Les industries Galipeau – Autorisation de paiement
110-06	Rehaussement forfait pour sauvegarde en ligne
110-07	Réservation de la salle Réjean Lafrenière – Temps des fêtes
110-08	Hydro-Québec – Programme de mise en valeur intégré
110-09	Comité responsable pour la décoration de la salle et l'organisation de l'activité "Noël des enfants"

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-01 Présentation des comptes dus au 31 octobre 2017
- 130-02 Présentation des comptes payés au 31 octobre 2017
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 13 novembre 2017
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 13 novembre 2017
- 130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2017

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 200-01 Camion-citerne – Soumission financement
- 200-02 Demande d'achat d'équipements incendie

300 TRANSPORT

- 320-01 Hewitt – Autorisation de paiement
- 320-02 MRCVG – Facturation service génie –PIIRL
- 320-03 Projet MES-1604 Ordre de paiement final

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-01 Félicitations – Élections municipales 2017
- 80-02 PERO – Rapport d'activités été

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

- 1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

CONSEIL MUNICIPAL

R1711-309

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 116 du Code municipal du Québec, le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire substitut, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions de maire, avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont attachés;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 203 du Code municipal du Québec, tout chèque émis et billet ou autres titres consentis par la Municipalité doivent être signés conjointement par le maire et le directeur général/ secrétaire-trésorier ou, en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, par tout membre du conseil préalablement autorisé et par le directeur général/ secrétaire- trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait adopté par sa résolution R1703-071, la nomination de la conseillère, madame Francine Jolivet à titre de maire substitut pour la période du 7 mars au 4 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le maire, Ronald Cross propose la nomination du conseiller Éric Galipeau à titre de maire substitut pour une période de huit mois.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Appuyée par Yves St-Jacques
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil nomme le conseiller Éric Galipeau à titre de maire suppléant pour la période du 5 novembre 2017 au 4 juillet 2017 inclusivement;

QUE le conseil abroge toute résolution ou acte antérieur à l'égard de la signature ou l'endossement des effets bancaires de la Municipalité de Messines;

AUTORISE les personnes suivantes à signer, tirer, accepter ou endosser pour la Municipalité de Messines, tous chèques, traites, billets, lettres de change et autres effets négociables ayant pour effet de créditer ou de débiter les comptes de la Municipalité de Messines

- Monsieur Ronald Cross, maire ou monsieur Éric Galipeau, maire suppléant.
- Monsieur Jim Smith, directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal : Les effets bancaires susmentionnés comportant obligatoirement au moins deux signatures, c'est-à-dire celle du maire ou, en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, par le maire suppléant ainsi que celle du directeur général et secrétaire-trésorier.

R1711-310

COURS DE PILATES - DEMANDE D'UTILISATION DE LA SALLE RÉJEAN LAFRENIÈRE

CONSIDÉRANT QUE madame Carole Joannis, résidente au 29, chemin des Pins, ci-dessous nommé la demanderesse a présenté une demande d'utilisation gratuite de la salle Réjean Lafrenière afin d'offrir l'opportunité aux personnes intéressées, de suivre des cours de Pilates, donnés par un professeur qualifié, à raison d'une heure par semaine;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet déposé par la demanderesse et se disent favorables à la tenue de l'activité proposée dans la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise à titre gratuit, l'utilisation de la salle Réjean-Lafrenière du CMC, par la demanderesse, pour permettre la tenue des cours de Pilates, et ce, selon la disponibilité de la salle.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal : la présente autorisation est soumise à une autorisation conditionnelle, c'est-à-dire que la municipalité se réserve le droit d'annuler la plage horaire sans justification ou préavis.

R1711-311

COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE DE MANIWAKI - DEMANDE D'UTILISATION DE LA SALLE RÉJEAN LAFRENIÈRE

CONSIDÉRANT QUE madame Pierrette L'Heureux a présenté une demande d'utilisation gratuite de la salle Réjean Lafrenière au nom de l'association "*Communauté autochtone*" de Maniwaki pour la tenue d'une rencontre annuelle avec les membres de leur association;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande déposée par madame L'Heureux et se disent favorables à celle-ci.

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise à titre gratuit, à l'association Communauté autochtone de Maniwaki, l'utilisation de la salle Réjean-Lafrenière du CMC pour permettre la tenue de leur rencontre annuelle, et ce selon la disponibilité de la salle, sans nuire aux activités hebdomadaires ou de location et en conformité avec le règlement concernant la location et l'utilisation de la salle Réjean Lafrenière.

ADOPTÉE

R1711-312

**ACHAT DE CASIERS POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS –
AUTORISATION DE DÉPENSE**

CONSIDÉRANT QUE les employées du service des travaux publics ont besoin d'un système de rangement pour remiser leurs vêtements et effets personnels lorsqu'ils sont au travail;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de casiers en métal qui pourront être installés dans le garage des travaux publics permettrait de régulariser la situation;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Anne Langevin,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'achat de deux unités de 4 casiers au prix de 550.00 \$ / l'unité en plus des taxes applicables auprès de l'entreprise Tenaquip.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité
Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1711-313

**AUTORISATION POUR PAIEMENT DE FACTURES DES INDUSTRIES
GALIEAU**

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement au montant de 501.63 \$ plus les taxes applicables pour les factures relativement à des travaux de réparations et soudure exécutés par les Industries Galipeau, soit:

Facture no :	Montant facturé avant taxes
6667	122.77 \$
6670	30.00 \$
6674	65.42 \$
6676	283.44 \$
TOTAL	501.63 \$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité
Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1711-314

REHAUSSEMENT DU FORFAIT POUR LA SAUVEGARDE DES DONNÉES EN LIGNE

CONSIDÉRANT QUE depuis mai 2014 la Municipalité a un contrat avec l'entreprise de service informatique DL de Maniwaki, pour un service de sauvegarde (backup) en ligne;

CONSIDÉRANT QUE le service offert permet de sauvegarder toutes les données informatiques de la Municipalité, en effectuant une sauvegarde en ligne sur une base journalière, et ce, dans deux endroits physiques différents au Québec, dans un environnement hautement sécurisé;

CONSIDÉRANT QUE la présente entente prévoit une capacité de stockage de 60GB sur une base mensuelle, pour la somme de 39.95\$ par mois;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a présentement un besoin additionnel de stockage de ± 5GB;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Anne Langevin,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la proposition de l'entreprise de service informatique DL de Maniwaki, pour le rehaussement de forfait de 60Gb à 100Gb mensuels pour un montant total de 44.95\$, en plus des taxes applicables.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général de signer au nom de la Municipalité de Messines le contrat de service.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1711-315

RÉSERVATION DE LA SALLE RÉJEAN LAFRENIÈRE – PÉRIODE DES FÊTES

CONSIDÉRANT QUE dans le but d'offrir une chance égale à tous de réserver la salle Réjean Lafrenière durant la période des fêtes, un tirage au sort est habituellement organisé;

CONSIDÉRANT QUE l'administration municipale a reçu que deux demandes, sur des dates différentes, il est recommandé d'accepter les dates comme demandées.

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyer par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER les demandes de réservation tel que demandé.

ADOPTÉE

R1711-316

PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE D'HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines est admissible au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison de la construction de la ligne à 120 kV ente les postes de Paugan et de Maniwaki;

CONSIDÉRANT QUE La MRC vallée-de-la Gatineau s'est vu allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 733 851.00 \$ et que les organismes admissibles de la MRC Vallée-de-la-Gatineau se sont entendus pour la partager comme suit:

Organismes admissibles	Portion %	PMVI
Low	15.4	113 013.00\$
Kazabazua	8.6	63 111.00\$
Lac Ste-Marie	11.6	85 127.00\$
Gracefield	22.3	163 649.00\$
Bouchette	19.7	144 569.00\$
Messines	3.8	27 886.00\$
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	0.5	3 669.00\$
Déléage	16.4	120 352.00\$
Maniwaki	1.3	9 540.00\$
Egan Sud	0.4	2 935.00\$
Total	100	733 851.00\$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines a été informé par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle tenue le 19 septembre 2017, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines désire adhérer à ce programme et s'engage à utiliser les sommes allouées dans le but de réaliser des initiatives qui répondent à l'un des domaines d'activités admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Messines adhère au programme de mise en valeur intégré, autorise Jim Smith à signer une convention à cet effet avec Hydro-Québec et demande à Hydro-Québec de lui verser sa quote-part de la somme allouée.

ADOPTÉE

R1711-317

COMITÉ RESPONSABLE DE LA DÉCORATION DE LA SALLE ET DE L'ORGANISATION DU "NOËL DES ENFANTS"

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire organiser un comité responsable de la décoration de la salle Réjean Lafrenière et de l'organisation de l'activité annuelle "Noël des enfants";

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Annie Galipeau a affirmé son intérêt à titre de responsable du comité ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

DE NOMMER la conseillère, Annie Galipeau, à titre de personne responsable de créer un comité qui devra réaliser la décoration de la salle Réjean Lafrenière pour la période des Fêtes et également organisera le Noël des enfants 2017-2018.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1711-318

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 31 OCTOBRE 2017

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Yves St-Jacques;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des comptes dus au 31 octobre 2017, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 113 510.90\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1711-319

POUR ACCEPTER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 31 OCTOBRE 2017

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 1^{er} octobre 2017 au 31 octobre 2017, pour la somme de 886 179.64\$;

Détail des comptes payés :

NOMBRE	DESCRIPTION	MONTANT
4	Chèques fournisseurs émis	835 077.83\$
25	Prélèvements électroniques	51 101.81\$
	TOTAL :	886 179.64\$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1711-320

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Anne Langevin,
Appuyée par Annie Galipeau;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 4 octobre 2017 au 31 octobre 2017, dont celle-ci représente la somme de 43 769.89\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1711-321

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 13 NOVEMBRE 2017

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 210-279, le Directeur général/secrétaire-trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du Directeur général/secrétaire-trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Yves St-Jacques;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire-trésorier tel que déposé, pour la période du 3 octobre 2017 au 13 novembre 2017, dont celui-ci représente une somme de 20 171.16\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

R1711-322

FINANCEMENT D'UN CAMION-CITERNE PAR CONTRAT CRÉDIT-BAIL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines (ci-après appelée la Municipalité) a adjugé un contrat en faveur de l'entreprise MAXI MÉTAL inc., de Saint-Georges de Beauce, pour la fourniture et l'installation d'une citerne de 2500 gallons impériaux et ses composantes à être installée sur un camion de marque international, modèle Workstar 7600 SFA de l'année 2010, camion usagé fourni par la Municipalité et ce pour la somme de 180 217.17\$, en plus des taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a choisi de se prévaloir de l'article 936.1 du Code municipal du Québec et de procéder par contrat de crédit-bail;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé par invitation auprès de deux bailleurs de fonds afin d'obtenir des soumissions de financement crédit-bail;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu dans les délais prescrits, deux soumissions, soit une première de Crédit Municipal & Manufacturier REXCAP inc. (ci-après appelé REXCAP) et une deuxième de Crédit-Bail SPAR Leasing;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse des deux soumissions, le directeur général recommande la soumission de REXCAP, cette dernière étant la plus avantageuse pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE REXCAP, en tant que courtier/ agent de placement, place ses risques auprès de grandes banques canadiennes offrant les meilleures conditions et que selon sa proposition du 13 novembre 2017, la Banque Royale du Canada aurait offert les meilleures conditions sur le marché actuel aux taux 3.67% comme décrit ci-dessus, cette dernière agissant comme crédit- bailleur contractuel pour cette opération de crédit-bail étant bien entendu que :

- a. un privilège de premier rang (un lien) sera enregistré par la Banque Royale du Canada sur le camion de marque international, modèle Workstar 7600 SFA de l'année 2010, sur lequel sera installée la citerne pendant la durée du crédit- bail de 60 mois et,
- b. qu'il sera interdit à la MUNICIPALITÉ de nantir ce camion à toute autre partie durant la période du crédit-bail.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition D'Annie Galipeau,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADJUGER le contrat crédit-bail à la Banque Royale du Canada, pour la somme de 180 217.17\$, en plus des taxes applicables.

D'AUTORISER le maire, Ronald Cross et le directeur général, Jim Smith de signer au nom de la Municipalité tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1711-323

SERVICE INCENDIE- DEMANDE D'ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LA BRIGADE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le directeur incendie de Messines a déposé une demande d'achat pour différentes pièces d'équipement requises pour la brigade incendie pour un montant total de 2 161.06 en plus des taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'élaboration du budget un montant initial de 15 000.\$ a été accordé au poste budgétaire " Pièces et accessoires" réservé à ce genre d'achat par le service incendie;

CONSIDÉRANT QUE ledit poste budgétaire présente actuellement un solde de 2 615.00\$.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyé par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER les achats des différentes pièces d'équipement auprès des différents fournisseurs, tel que suit à savoir :

Qtée	Article	Fournisseur	Prix / unité	Total
10	Mousquetons	Aréo-feu	17.40 \$	174.00 \$
10	Corde 25'	Aréo-feu	22.75 \$	227.50 \$
2	Couvre-tout	Aréo-feu	342.28 \$	684.56 \$
10	Outil Multifonctionnel	Protection Incenddie	32.50 \$	325.00 \$
10	Microphone pour radio portative	Excel Radio Inc	75.00\$	750.00 \$
			Total	2 161.06 \$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1711-324

HEWITT ÉQUIPEMENT LIMITÉ – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT QUE par la résolution R1708-246 le conseil autorisait la réparation de la niveleuse par l'entreprise Hewitt Équipement Limité;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires ont dû être effectués

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Hewitt équipement limité, a fait parvenir une facture complémentaire portant le # 9100498304, au montant de 1 823.31 \$, en plus des taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyé par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement de la facture # 9100498304 au montant de 1 823.31 \$ en plus des taxes applicables au nom de l'entreprise Hewitt Équipement limité.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1711-325

SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL, MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – FACTURES NUMÉROS : 2017-000782 et 2017-000797

CONSIDÉRANT QUE le Service de Génie municipal de la MRCVG (ci-après appelé le SGM) mandaté par la Municipalité pour préparer les plans et devis, documents d'appel d'offres et surveillance des travaux pour le compte de la Municipalité de Messines dans le cadre du contrat MES-1604 (PIIRL 2017) et des travaux d'asphaltage sur des parties des chemins Farley et Val-Guertin;

CONSIDÉRANT QUE le SGM a fait parvenir à la Municipalité, ses honoraires partiels pour services rendus dans le cadre desdits projets;

CONSIDÉRANT QU'après vérification le service d'administration de la Municipalité recommande le paiement des factures 2017-00782 et 2017-000797.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le paiement desdites factures, pour la somme de 11 087,50\$

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1711-326

PROJET MES-1604 – ORDRE DE PAIEMENT FINAL

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise D. Heafey et Fils inc. a fait parvenir à la Municipalité une demande de paiement final dans le cadre du projet MES-1604, facture datée du 10 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE M. Joël Lacroix, ingénieur du Service de Génie municipal de la MRCVG a approuvé la facture en date du 14 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'administration municipale recommande le paiement de ladite facture, moins les sommes déjà payées et la retenue de garantie de 5%.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Annie Galipeau;
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le paiement de ladite facture à l'entreprise D. Heafey et Fils inc., pour la somme de 716 930,50\$, en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal : Qu'une visite finale suivant la période de garantie de un (1) an sera effectuée afin de procéder à l'acceptation finale des travaux et à libérer la garantie de 5%, sur approbation du conseil.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1711-327

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Annie Galipeau;
Il est résolu à l'unanimité

De lever de la séance régulière à 19:50

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général